



**SERIGNE MBOUP**  
*PRÉSIDENT*

# MA VISION

*Le Savoir*

**DAARA JI**

*Le Travail*

**TOOL BI**

*La Démocratie*

**PÉNC MI**

# YOKK BA YËK KO

# SOMMAIRE

## NOTE INTRODUCTIVE

1. <i>BIOGRAPHIE</i>	03
2. <i>MOT DU PRÉSIDENT</i>	04



### PILIER I

## DARAJI - L'ÉDUCATION, LES VALEURS ET LA QUALITÉ DE VIE

06

1. Assurer une éducation de qualité pour tous	06
2. Promouvoir les valeurs positives ancestrales, le civisme, la citoyenneté, ainsi que le patrimoine culturel national	08
3. Garantir l'accès universel aux soins de santé	08
4. Refonder le socle social	09
5. Promouvoir l'autonomisation de la femme	10
6. Promouvoir la jeunesse, le sport et les loisirs	10
7. Assurer un accès universel à l'eau potable de qualité, à l'électricité, à l'habitat et à un cadre de vie propre et sain.	11

## TOLBI - L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE

1. Agriculture (pêche, élevage et activités agricoles)	12
2. Industrie, artisanat, commerce et PME	13
3. Lutte contre l'inflation	1
4. Énergie, pétrole, gaz et ressources naturelles	15
5. Infrastructures, mobilités et aménagement harmonieux du territoire national	16
6. Technologies de l'information et de la communication, intelligence artificielle et digitalisation	1
7. Gestion publique, finance, budget et fiscalité	18

## PENC MI - L'ÉTAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE

1. Appliquer la charte des assises nationales <sup>18</sup>	20
2. Repenser les Institutions	21
3. Les partis politiques et les élections	22
4. Décentralisation et développement du territoire	22
5. Gouvernement	22
6. Administration	22
7. Sécurité et défense	
8. Intégration africaine, diaspora, diplomatie, coopération internationale et promotion du Sénégal	



## PRÉSIDENT SERIGNE MBOUP

Natif du Saloum, le 28 novembre 1966, il fréquenta à bas âge l'école primaire arabe située dans son quartier Ndong OCASS. C'est par la suite, qu'il va rejoindre en 1976 le célèbre Daara de Koki.

À l'âge de 17 ans, son père le ramène à ses côtés au marché Sandaga à Dakar, pour l'initier aux affaires en tant que commerçant dans les domaines de l'alimentation, l'électronique et les produits divers.

Il affûta le sens des affaires de son père en lui inculquant des connaissances pratiques entrepreneuriales. A sa disparition en 1992, son père prit la relève et s'occupa de l'entreprise familiale avec ses jeunes frères.

Très vite, avec son sens aigu de l'innovation et d'anticipation, il instaure une stratégie de diversification dans la société en allant de l'alimentaire à l'industrie en passant par l'électronique, l'automobile, la logistique, les finances et l'agriculture.

Vous l'avez compris, c'est **Serigne Mboup !**

Il parvient à hisser l'entreprise familiale à un statut de leader dans l'écosystème économique du Sénégal dans différents domaines.

A travers la Marque Caution CCBM, beaucoup d'autres entreprises ont vu le jour et sont devenues très vite leader dans leur secteur d'activité. Toutes ces entreprises, lui ont permis de créer plus de 1 000 emplois directs permanents et 15 000 emplois indirects.

Par ailleurs, le Groupe est également un vivier d'entrepreneurs, qui après une immersion réussie, ont monté leurs propres entreprises avec un nombre d'emplois créés qui dépasse les 20 000.

À la tête de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Kaolack (CCIAK) en 2010 et Président de l'Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (UNCCIAS) le Président Serigne Mboup a su redynamiser, moderniser la CCIAK et mettre sur pied plusieurs services et activités notamment:

- Le raccourcissement des délais de formalisation de trente 30 à 2 jours avec près de 24000 entreprises formalisées.
- il a su créer un événement d'envergure : Foire Internationale de Kaolack (FIKA) qui accueille aujourd'hui plus de 300.000 visiteurs et 30 pays;
- Il a mis en place un cadre de soutien et de promotion de 21 Unités industrielles qui totalisent une production de 1 056 tonnes de céréales, 4 750 litres de jus de fruits et ayant généré plus de 4 000 emplois ;
- Il a fortement contribué à la redynamisation du port de Kaolack devenu de nos jours le deuxième port du Sénégal en passant de 2 bateaux/an entre 2009 et 2010 à plus 370 navires/an actuellement.

En 2022, après 12 ans à la tête de l'Institution consulaire, Le Président Serigne Mboup remporte les élections pour la mairie de Kaolack avec un score historique de près de 65%, marquant ainsi une victoire remarquable dans l'histoire de la ville.

En tant que maire, dès les premiers mois, il entreprend des réformes audacieuses, hissant le budget communal de **4 à plus de 7 milliards**. Ce changement significatif est accompagné d'un taux d'investissement exceptionnel de 60%, témoignant d'une **vision stratégique** pour le développement local sans précédent à Kaolack.

La nouvelle équipe municipale de Kaolack a posé des jalons significatifs au cours de ces 02 premières années de mandature. Guidés par la philosophie des 3S (**SETTAL, SUKHALI, SAMM**), le Maire et son équipe affichent un bilan positif, en mettant en avant la **vision stratégique** pour un environnement propre, un développement économique inclusif, et une gouvernance transparente et participative.

A titre personnel, le Président Serigne Mboup s'investit très fortement sur le plan social à l'échelle nationale et en particulier au niveau de sa ville natale Kaolack. Il accompagne significativement les écoles, les Daaras et les ASC. Par ailleurs, il est toujours aux côtés des démunis. Lors de la pandémie de Covid-19, il a apporté un fort soutien (financier et matériel) aux populations.



*Mes chers frères et sœurs, NAWLE du Sénégal et de la Diaspora !*

C'est avec un profond sens du devoir et une forte conviction que je me présente en tant que Candidat à l'élection présidentielle du 25 février 2024. En humble serviteur, je suis profondément ancré dans les valeurs de « Doomu Daara ». Doté d'une expérience riche de capitaine d'industrie, j'ai l'insigne honneur de diriger la Chambre de Commerce de Kaolack et l'union des Chambres. En outre, j'ai été élu Maire de Kaolack, ville carrefour du Sénégal, riche par sa diversité ethnique, culturelle et économique.

C'est pourquoi, j'ai la ferme ambition et volonté de solliciter votre confiance pour la magistrature suprême.

Ma détermination à servir notre chère nation est empreinte d'un engagement sans réserve, car fondée sur un amour indéfectible pour notre Patrie. Ma Vision pour le Sénégal à l'horizon 2034 est porteuse d'un avenir radieux, transformateur et inclusif.

Depuis des décennies, nous constatons que :

- ▶ Notre société s'éloigne progressivement du civisme et de nos valeurs fondamentales et traditionnelles de « **Jom, Yar, Teggin,** » entraînant une perte des repères.
- ▶ La valeur du travail disparaît.
- ▶ Le non-respect de la parole donnée et des engagements se banalise.
- ▶ Le patriotisme et la préférence nationale font défaut dans les appréciations des choix économiques et sociaux.
- ▶ Notre jeunesse sans emploi ni espoir tente inlassablement de quitter le pays par la mer et les airs, avec des conséquences dramatiques.

Pourtant, le Sénégal regorge de talents. Le Sénégal dispose d'un environnement favorable au développement de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, à la transformation de nos ressources et au développement industriel, pour nourrir ses populations et créer des millions d'emplois. Malgré ce potentiel, auquel s'ajoutent les ressources naturelles telles que le pétrole, le gaz, l'or ou les phosphates, le Sénégal n'a pas le niveau de développement qu'il mérite.

Ensemble, grâce au travail et à la détermination, nous pouvons renverser cette tendance et favoriser la prospérité au Sénégal.

*Mon Programme s'articule autour de trois axes :*

**Pilier 1 : DAARA JI**

- **Education, Valeurs et Qualité de vie pour tous**

**Pilier 2 : TOOL BI**

- **Accélération du développement durable et Souveraineté économique.**

**Pilier 3 : PÉNC MI**

- **Etat de droit, Bonne Gouvernance et Sécurité**

Sous ma direction, une équipe compétente, intègre et vertueuse va mettre en œuvre, avec succès, un programme de développement économique et social, dans un environnement de paix et de cordialité caractérisant le Sénégal

Pour bâtir un Sénégal prospère, érigerons des institutions fortes et pragmatiques, conçues pour garantir la démocratie, la liberté, la justice, le développement durable et la transparence. Nous renforcerons notre système judiciaire, nous ferons la promotion de la séparation des pouvoirs, la reddition des comptes à tous les niveaux de gouvernance, et nous encouragerons une participation citoyenne active.

Nous ferons en sorte que la voix de chaque Sénégalais et de chaque Sénégalaise soit entendue et respectée.

Notre vision transcende également les frontières géographiques et sociales. Nous travaillerons sans relâche pour réduire les disparités, non seulement entre nos villes et nos campagnes, mais aussi entre nos concitoyens. L'injustice qui découle de l'inégalité des chances doit cesser. Chaque enfant sénégalais, quel que soit ses origines, ses croyances, sa classe sociale ou son niveau d'éducation, mérite la possibilité de réaliser ses rêves et d'atteindre son plein potentiel.

### **Mes chers compatriotes,**

Je vous lance un appel solennel, pour nous rejoindre dans cette quête d'un Sénégal plus grand, plus juste et plus fort.

Dans ce Sénégal :

- où la réussite n'est pas balisée dès la naissance,
- où la réussite est possible pour tout citoyen quel que soit son niveau social,
- qui stimule les ambitions de chacune et de chacun et qui crée le cadre d'expression et de réalisation de soi.

Je ne crois pas aux hommes providentiels, mais à l'effort collectif d'un Peuple pour atteindre l'excellence.

Le 25 février 2024, je sollicite votre confiance pour diriger notre Pays, notre Nation, notre Sénégal vers un avenir radieux. **Ensemble, nous réaliserons notre vision d'une Nation forte et unie qui brillera comme un phare d'espoir pour l'Afrique et le Monde.**

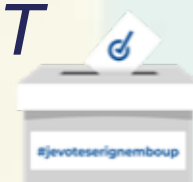
Le Sénégal, par et pour les Sénégalais, toujours ancré dans les valeurs de la « Téranga ». Que Dieu bénisse le Sénégal, que Dieu nous bénisse tous ensemble.

**Vive le Sénégal.**

RE-PUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
PRÉSIDENTIELLE  
**2024**

vote

**Serigne Mboup**  
PRÉSIDENT





## L'EDUCATION, LES VALEURS ET LA QUALITE DE VIE

**Objectif :** Favoriser l'éclosion d'un Sénégalais de type nouveau, ancré dans ses valeurs positives ancestrales, bien préparé à s'insérer dans la vie active et à contribuer pleinement au développement national, disposant d'une bonne santé, d'une bonne alimentation, d'une bonne protection sociale et d'une bonne qualité de vie, à toutes les étapes de la vie.

### Nos Engagements phares :

#### 1. Assurer une éducation de qualité pour tous

Scolarisation préscolaire gratuite pour tous les enfants dans les cases des tout-petits ; qui seront transformées en Maisons de la petite enfance, ou dans des Daaras. Dans ces lieux, les enfants auront à leur disposition un bon cadre de vie et de restauration, des équipements adaptés, du matériel didactique et ludique, avec pour objectif de leur permettre de s'épanouir et de mieux se développer

#### Enseignement primaire, moyen et secondaire :

- Systématisation de l'enseignement dans les langues nationales dans les premières années du Primaire, partout sur le territoire national.
- Mise en place d'une chaîne TV digitale publique pour les enfants avec des thèmes centrés sur nos valeurs culturelles nationales.
- Obligation de faire un cursus scolaire de 10 ans pour tous les enfants.
- Introduction des technologies de l'information et de la communication et de l'intelligence artificielle dès l'enseignement primaire.
- Création d'un lycée scientifique d'excellence, avec internat moderne, dans chaque région.
- Relèvement des taux d'inscription dans les filières scientifiques à 50%, dans l'enseignement secondaire.
- Renforcement des cours relatifs aux sciences et technologies dans les filières littéraires au niveau de l'enseignement secondaire.

- Refonte de l'enseignement de l'histoire, dès le primaire et le collège, afin de mieux valoriser notre histoire nationale et nos figures historiques et contemporaines.
- Introduction, dans les Curricula de l'éducation, les productions intellectuelles des grandes figures et des chercheurs nationaux et africains comme Cheikh Anta Diop.
- Introduction de l'enseignement religieux dans tous les cycles scolaires, et pas seulement au primaire.
- Introduction de la langue anglaise dès la classe de CE2, dans toutes les écoles.
- Relance du sport scolaire, des compétitions sportives (UASSU au niveau départemental, régional et national) et du théâtre scolaire.
- Promotion du jardinage et de l'élevage dans les écoles primaires.
- Promotion de la protection de l'environnement dans les classes et au sein des écoles.

### **Enseignement supérieur :**

- Renforcement des capacités d'accueil des universités et écoles supérieures de formation ; afin de garantir des conditions d'enseignement adaptées. A cet effet, une refonte des Universités virtuelles sera menée, afin de les réserver aux étudiants inscrits dans les cycles supérieurs (niveau Master).
- Réorientation et diversification des formations universitaires afin de favoriser l'employabilité immédiate des apprenants.
- Orientation d'au moins 30% des bacheliers dans les instituts supérieurs d'enseignement technique et professionnel qui seront construits dans les différents départements du pays, avec un curriculum élaboré avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles, et fonctionnant sous le régime de la formation en alternance.
- Promotion de l'alternance école/entreprise.
- Renforcement des moyens des Universités publiques pour favoriser la recherche et la motivation des chercheurs-universitaires.

### **Formation professionnelle et technique :**

- Orientation de la moitié des élèves, issus de la classe de 3<sup>ième</sup> des collèges d'enseignement moyen, dans les centres de formation professionnelle et technique construits dans tous les départements du pays.
- Orientation de tous les élèves qui connaissent des difficultés scolaires dans des centres d'apprentissage reconnus, en partenariat avec les corps de métiers du secteur artisanal.

### **Daaras :**

- Renforcer l'offre éducative des écoles coraniques (Daara) au Sénégal, en érigeant des Daaras modernes partout sur le territoire national.
- Faire du Sénégal un pays exemplaire dans l'apprentissage du Coran et des sciences islamiques ainsi que de la formation professionnelle des sortants des Daaras. L'objectif étant de favoriser l'émergence d'un type de Sénégalais maîtrisant sa religion et sa culture, sachant parler et écrire en langue nationale, en arabe, en français, en anglais et dans d'autres langues du monde.
- Tous les Daaras bénéficieront d'un soutien financier et matériel permanent de l'Etat.

### **Gouvernance du secteur éducatif :**

- Gratuité totale de l'enseignement et de la formation dans les structures publiques, dans tous les ordres d'enseignement (préscolaire, primaire, collège, lycée, centres d'apprentissage, enseignement technique et professionnel, enseignement supérieur).

- Des enseignants retraités seront mobilisés pour offrir des tutorats aux jeunes élèves et aux adultes analphabètes, et partager ainsi leur savoir avec ceux qui en ont le plus besoin.
- Revalorisation de la fonction d'enseignant (rémunération, formation continue, gestion de la carrière, protection sociale, retraite) pour attirer les meilleurs cadres du pays dans l'enseignement.
- Un pacte de performance dans le milieu scolaire sera conclu avec les organisations syndicales d'enseignants, afin d'avoir des années scolaires sans grève ni mouvement d'humeur.

## **2. Promouvoir les valeurs positives ancestrales, le civisme, la citoyenneté, ainsi que le patrimoine culturel national**

- Renforcement de l'éducation à la citoyenneté, au civisme et au respect, à tous les niveaux scolaires dès le primaire et dans les Daaras, ainsi que dans les familles et dans les quartiers.
- Encouragement de l'engagement citoyen et du patriotisme des jeunes, en partenariat avec les Communes. Tout citoyen pourra effectuer, dès l'âge de 18 ans, s'il le désire, un service civique national de trois mois, et suivre une instruction militaire.
- Mise en place d'une charte d'éthique et de citoyenneté dans toutes les administrations
- Accompagnement des acteurs du secteur privé dans la promotion des valeurs de la citoyenneté dans leurs entreprises.
- Construction d'un nouveau musée du Patrimoine national, ainsi que de musées locaux dans toutes les capitales départementales.
- Révision du calendrier des fêtes et célébrations nationales, avec une optionalité pour chaque travailleur.
- Meilleure régulation des programmes des chaînes de télévision et radiodiffusion publiques et privées, afin de promouvoir les valeurs nationales et le patrimoine culturel et artistique national.
- Célébration annuelle des valeurs culturelles nationales, incluant l'attribution de prix et de distinctions, lors d'une cérémonie télévisée, présidée par le Chef de l'Etat.

## **RAPPEL DE QUELQUES FONDEMENTS DE LA SOCIÉTÉ AU FOUTA APRES LA REVOLUTION CERNO SILEIMAN BAAL 1776 SUR L'EXERCICE DU POUVOIR**

- Détrônez tout élu à une station dont vous voyez la fortune s'accroître de manière suspecte.
- Veillez bien à ce que la station ne soit pas transformée en une royauté héréditaire où seuls les fils succèdent à leurs pères.
- L'élu peut être choisi dans n'importe quel groupe social ou groupe ethnique.
- Choisissez toujours un Homme savant et travailleur.
- Il ne faudra jamais limiter le choix à un seul et même groupe social ou ethnique.
- Fondez vous toujours sur la compétence et l'aptitude pour le choix de la personne à élire.

## **3. Garantir l'accès universel aux soins de santé**

- Mise en place d'un système de santé accessible, qui rassure pour avancer résolument vers la Couverture sanitaire universelle : « **Moytou fébar, ku fébar fadju** ». Il s'agira globalement de mettre en œuvre une nouvelle gouvernance sanitaire qui met le malade au cœur des préoccupations d'un système de santé pensé et organisé pour un exercice optimal de la médecine et des différentes fonctions y afférentes.



- Construction, dans chaque Commune du pays, au moins un Centre de santé et des postes de santé bien répartis, convenablement dotés en équipements et en personnels pris en charge par l'Etat.
- Gratuité totale des frais d'accouchement et des soins pré et post-nataux.
- Réforme profonde, afin de disposer d'un système de prise en charge des urgences, doté de toutes les fonctionnalités et performant, dans tous les centres de santé et les hôpitaux du pays.
- Mise en place d'un hôpital d'au minimum de catégorie 4 dans chaque capitale régionale, et d'au minimum de catégorie 3 dans chaque capitale départementale.
- Recrutement intensif des jeunes médecins et techniciens de santé, afin de couvrir les besoins en personnels, combler les départs à la retraite et les besoins nouveaux en ressources humaines, afin d'assurer la montée en puissance des structures de santé et une amélioration continue de la prise en charge des malades.
- Mise en œuvre d'un plan accéléré de relèvement des plateaux techniques de toutes les structures sanitaires du pays.
- Lever l'obstacle que constitue la tarification, en instituant un fonds de prise en charge des urgences pour ceux ne disposant pas d'assurance maladie, notamment le fonds de garantie automobile.
- Améliorer la gestion du personnel de la santé notamment la formation, l'emploi, les conditions de travail et de rémunération, ainsi que leur mobilité et leur développement personnel.
- Améliorer les conditions d'accueil, de séjour et d'hospitalisation des usagers.
- Soutenir le développement d'une industrie pharmaceutique nationale orientée sur la production des médicaments génériques essentiels.
- Amélioration de l'accessibilité et de l'accompagnement de la prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux.
- Généralisation de l'assurance maladie en la rendant obligatoire. A cet effet, une Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) sera mise en place, en fédérant l'existant et en offrant de nouveaux dispositifs adaptés au secteur informel et agricole.
- Mener une action vigoureuse et continue pour une prise en charge efficace des déterminants de la santé.
- Renforcer et redynamiser le service d'hygiène pour améliorer la salubrité et les conditions d'hygiène et permettre effectivement d'opérationnaliser sa devise : Lutter contre l'insalubrité pour vaincre la maladie : « **Xeex tilim, daan fébar** ».
- Donner un contenu à la dimension multisectorielle de la santé en créant des synergies avec les autres départements ministériels, les collectivités territoriales et les entreprises privées dont l'exécution de leur mission peut avoir un impact sur la santé des populations.
- Mise en place d'un Comité de pilotage sous l'autorité du Premier ministre sur le plan national et du gouverneur au niveau régional pour une multisectorialité et une redevabilité indispensable à la santé pour tous, objectif de la Couverture sanitaire universelle et du développement économique et social de notre pays.
- Renforcer l'éducation sanitaire dans les structures éducatives et dans les Daaras.

#### **4. Refonder le socle social**

- Généralisation de la Bourse de Sécurité familiale pour toutes les familles à faibles revenus, qui sera distribuée sous forme de bons alimentaires avec un code QR, à récupérer dans les boutiques agréées.

- Versement des allocations familiales pour les enfants de zéro à cinq ans.
- Réforme du système de protection sociale (IPRES, CSS, IPM, CEC, ...) pour plus de transparence et d'efficacité, en le rendant obligatoire.
- Extension de la protection sociale à l'économie informelle et rurale.
- Réforme et extension de la carte d'égalité des chances (CEC).
- Le salaire minimum et le salaire de base seront révisés pour les rendre plus conformes à l'évolution du coût de la vie.
- Refonte des dispositifs de création d'emplois, pour les rendre plus efficaces.
- Introduction d'une assurance chômage et d'un dispositif public de réinsertion des chômeurs

### **5. Promouvoir l'autonomisation de la femme**

- Mise en place d'un Conseil national, d'un Conseil régional, d'un Conseil départemental et d'un Conseil communal des femmes.
- Consolider la parité dans les fonctions électives et promouvoir la parité dans les fonctions nominatives au sein de l'Etat et de l'Administration.
- Créer une Caisse unique et autonome de financement des femmes pour la mise en œuvre d'activités économique pour leur autonomisation.
- Augmentation du délai de congé de maternité.

### **6. Promouvoir la jeunesse, le sport et les loisirs**

#### **Employabilité et développement des capacités des jeunes :**

- Chaque jeune se verra garantir un droit à l'emploi, à un stage, à une formation professionnelle ou à un suivi-conseil en vue d'une insertion. Les projets à haute intensité de main d'œuvre seront systématisés dans tous les secteurs.
- Le micro-crédit en faveur des jeunes et des femmes sera soutenu, à travers des lignes de refinancement et des coûts d'accès réduits, après formation des bénéficiaires potentiels et étude de leurs projets.

#### **Sport et loisirs :**

- Réhabilitation des CDEPS en les dotant d'infrastructures multifonctionnelles.
- Généralisation des plateformes sportives multifonctionnelles dans les communes
- Versement d'appuis matériels aux fédérations sportives, dans le cadre d'un contrat de performance avec l'Etat.
- Augmentation des bourses attribuées aux athlètes de haut niveau de toutes disciplines sportives.
- Mise en place de programmes d'insertion professionnelle en faveur des sportifs et de leurs encadrants.
- Redynamisation et appui au Conseil national, aux Conseils régionaux, départementaux et communaux de la Jeunesse.
- Orientation des clubs sportifs (toutes les disciplines) et des Associations Sportives et Culturelles (ASC) de quartiers dans des activités génératrices de revenus.
- Création d'un environnement incitatif pour l'investissement dans le sport.

## 7. Assurer un accès universel à l'eau potable, à l'électricité, à l'habitat et à un cadre de vie propre et sain

- Généralisation de l'accès à l'eau douce de qualité standard pour toutes les populations, partout sur le territoire national, en usant de techniques diverses.
- Accélération du programme d'électrification rurale, afin d'atteindre un taux universel en cinq ans.
- Amélioration de la disponibilité de l'assainissement pour tous.
- Aménagement de solutions à long terme pour l'adaptation et la lutte contre les inondations.
- Construction d'un million de logements sociaux ou aménagement de terrains viabilisés, dans les différentes villes et villages du pays, sur les cinq prochaines années.
- Modernisation totale du transport urbain et inter-urbain, afin d'améliorer le confort et la sécurité des voyageurs.
- En relation avec les collectivités territoriales, un système public de transport sera mis en place au niveau des communes et villages centres, pour faciliter les rotations entre les villages et les villes les plus proches.
- Le cadre de vie des populations sera fortement amélioré, en ville comme en campagne, en faisant de la propreté et de la gestion rationnelle des déchets des impératifs non négociables.

Création de nouvelles villes dans chaque région, avec la mise en place d'infrastructures de développement économique et social.

## L'éducation les

Favoriser l'éclosion d'un Sénégalais de type nouveau, ancré dans ses valeurs positives ancestrales, bien préparé à s'insérer dans la vie active et à contribuer pleinement au développement national, disposant d'une bonne santé, d'une bonne alimentation, d'une bonne protection sociale et d'une bonne qualité de vie, à toutes les étapes de la vie.





## L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE

**Objectif :** *l'accélération du développement économique vise une rupture dans la dynamique de croissance économique du Sénégal, pour accroître la production, maîtriser notre économie, éradiquer la pauvreté, créer massivement des emplois sur tout le territoire national et inscrire définitivement le Sénégal parmi les pays émergents.*

### Mes engagements :

#### 1. Agriculture (pêche, élevage et activités agricoles)

- Augmentation des ressources allouées au secteur agricole, afin de réussir la mise en œuvre d'un programme de développement de la mécanisation et de renforcement du capital semencier de qualité. Un fonds d'investissement pour la modernisation des pratiques agricoles sera institué à cet effet. Il sera alimenté par les ressources tirées du pétrole et du gaz et permettra l'acquisition de matériels publics administrés par les Chambres d'Agriculture.
- Réhabilitation des coopératives agricoles à la base.
- Promotion de l'agriculture biologique.
- Forte revalorisation des prix aux producteurs.
- Réorganisation des circuits de commercialisation.
- Réforme de la Loi sur le foncier.
- Promotion des intégrateurs agricoles dans toutes les localités. Ils offriront un encadrement aux petits et moyens producteurs et un accès, au matériel agricole et à des facilités diverses. Ils assureront également la première transformation des produits.
- De grandes fermes collectives seront construites à travers le pays, en partenariat avec le secteur privé, pour permettre aux éleveurs d'accéder dans un même lieu à l'eau, à des services de santé vétérinaire et de conseil en production animale, ainsi qu'à des infrastructures de collecte de lait. Certaines de ces fermes pourront accueillir des usines de pasteurisation du lait.

- Les accords de pêche avec les pays étrangers seront évalués et révisés, en impliquant les acteurs.
  - La flotte maritime locale sera fortement renforcée, à travers un programme de renouvellement et de mise à niveau technologique.
  - L'aquaculture sera développée dans toutes les communes.
  - Le cadastre rural sera réformé, afin de faciliter aux propriétaires l'accès à la propriété foncière.
  - Création d'un nouveau dispositif de commercialisation des produits agricoles. •
- Approbation des contrats de « Bayy SEDDO » par l'Autorité locale compétente.
- Mise en place d'infrastructures de stockage, de commercialisation et de transformation sous forme de Partenariat Public Privé.

## **2. Industrie, artisanat, commerce et PME**

### **Secteur privé national :**

- Mise en œuvre du patriotisme économique dans tous les choix de l'Etat.
- Les PME-PMI nationales seront mieux prises en compte dans la commande publique, avec pour effet d'augmenter l'impact des investissements publics sur la création de richesse et d'emplois au niveau national.
- Consolidation d'un secteur privé national fort avec le renforcement et la création de champions nationaux.
- Mise à niveau théorique et technique des artisans grâce à la digitalisation.
- Promotion active de l'entrepreneuriat, à travers des opportunités de formations ouvertes à des personnes de tous horizons sociaux, l'octroi de prix et de distinctions annuels aux meilleurs entrepreneurs et innovateurs, la facilitation de l'accès au crédit, l'appui-conseil et la mise en place de domaines industriels dans toutes les villes du pays.
- Les barrières à l'entrée qui persistent encore dans beaucoup de secteurs seront levées, afin d'encourager la recherche de la productivité et de faire bénéficier les consommateurs de prix réduits et d'une meilleure qualité.
- Les chambres consulaires seront renforcées. Elles mutualiseront leurs efforts avec les associations patronales, dans l'optique d'avoir une démarche harmonisée du secteur privé fort dans son dialogue avec l'Etat. Les chambres consulaires vont suppléer un grand nombre d'actions actuellement remplies par des agences publiques. L'Etat organisera le transfert aux chambres consulaires d'un certain nombre d'infrastructures agricoles et logistiques, ainsi que de formation. Elles seront les interlocutrices privilégiées de tous les investisseurs.
- Amélioration des dispositifs incitatifs à la création d'emploi dans les entreprises.

### **Artisanat :**

- Extension du projet des Maisons de l'outil pour les artisans.
- Création de lots spécifiques (appelés « ilots des Métiers et de l'artisanat ») dans chaque quartier pour accueillir les artisans et les corps de métiers (mécaniciens, tôliers, menuisiers, électriciens, tailleurs, etc.). Ces lots seront dotés de toutes les fonctionnalités pour pouvoir fonctionner en toute autonomie (éclairage au solaire) et aménagés partiellement en bâtiments clés en main, dans le cadre du partenariat public-privé.
- Protection des produits artisanaux pour lesquels le pays possède un énorme potentiel (meubles en bois, confection, chaussures, etc.).

- Allocation de financement, modernisation et augmentations des villages artisanaux.
- Organiser la formation professionnelle des métiers de l'artisanat.

### **Industrialisation :**

- Promotion de la transformation des produits agricoles cultivés localement.
- Réglementation de l'exportation des matières premières.
- Fixation d'un objectif minimal (par produit) de transformation de toute ressource minière et énergétique, avant son exportation.
- Promotion d'usines d'assemblage/montage au niveau national de biens manufacturiers importés et augmentation progressive du contenu local.
- Les gros importateurs seront invités à changer d'option et à créer de la valeur ajoutée sur le territoire national avant de pouvoir écouler leurs produits, en gros, sur le marché sénégalais.
- L'effort d'utilisation des matières premières et intrants locaux par les entreprises sera encouragé à travers des incitations fiscales graduelles.
- Une Zone Économique Spéciale ou Zone industrielle sera créée dans chaque département.
- Une réforme du cadre juridique sera menée, pour inciter les investisseurs.

### **3. Lutte contre l'inflation**

- La régulation des prix sera rendue plus dynamique et plus pro-active, afin de prévenir les hausses de prix non justifiées par la conjoncture économique internationale.
- La production locale sera fortement renforcée, afin d'assurer la couverture nationale en produits essentiels.

### **4. Energie, Pétrole, Gaz et ressources naturelles**

- Il sera tenu, au second semestre 2024, des états généraux sur le pétrole, le gaz et les mines, pour identifier des mesures permettant de mieux faire bénéficier à la Nation des retombées de ses ressources naturelles.
- Les ressources financières prévues par la réglementation et encaissées par l'Etat dans le cadre du fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales, seront transférées intégralement aux collectivités locales bénéficiaires.
- La politique de contenu local dans les secteurs minier, pétrolier et gazier sera renforcée par une application rigoureuse et efficiente de la réglementation. Le secteur privé sera appuyé pour son intégration sur toute la chaîne de valeur, la transformation des minerais etc...
- Les mesures de réhabilitation des sites miniers ainsi que les cautions que doivent déposer les entreprises minières dans le Fonds de réhabilitation des sites miniers seront rigoureusement suivies.
- Le renforcement et l'équipement des organes de l'Administration chargés d'assurer la surveillance et le contrôle des opérations minières pétrolières et gazières.
- La poursuite des réformes pour une meilleure prise en compte des intérêts nationaux dans l'exploitation des ressources extractives.

## 5. Infrastructures, mobilités et aménagement harmonieux du territoire national

### Aménagement du territoire

- Les schémas directeurs d'aménagement du territoire au niveau national et régional seront d'une part, revus et d'autre part mis en œuvre en toute rigueur, afin d'assurer un respect strict des normes de construction.

### Réseau routier

Des autoroutes seront construites sur tous les grands axes du territoire national, en les reliant, et les routes nationales ou régionales réhabilitées dans les meilleurs délais :

- I- l'Autoroute « Ila Touba » sera prolongée jusqu'à Matam, et de Touba à Kaolack, avec un prolongement vers les deux frontières gambiennes (via Passy et via Nioro) ;
  - II- l'Autoroute Dakar-Saint Louis sera prolongée jusqu'à Matam, et de Louga à Linguère ;
  - III- l'Autoroute Dakar-Kaolack sera prolongée jusqu'à Ziguinchor ;
  - IV- une Autoroute sera construite de Kaolack à Tambacounda, avec un prolongement vers Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, ainsi que vers les frontières du Mali, de la Guinée et de la Guinée Bissau, afin de contribuer effectivement au projet d'Autoroute continentale de l'Union africaine ;
- Une Autoroute sera construite entre Tambacounda et Matam, en passant par Bakel.
  - Renforcement des infrastructures et optimisation de l'utilisation des aéroports régionaux.
  - La mise en œuvre d'un programme spécial et adapté pour la construction de pistes rurales afin de désenclaver les zones rurales.

### Projets d'intérêt sous-régional

- De grands projets régionaux d'infrastructures seront mis en place en partenariat avec le Mali, la Guinée-Bissau, la Gambie, la Guinée, la Mauritanie et le Maroc :
  - Chemin de fer à écartement standard en boucle pour un maillage ferroviaire des différentes localités ;
  - Dakar - Kaolack - Tambacounda - Bamako - Conakry ;
  - connexion Tambacounda - Guinée Conakry - Guinée Bissau ;
  - connexion Kaolack - Banjul- Ziguinchor ;
  - connexion Dakar - Louga - Saint-Louis - Matam ;
  - connexion Dakar - Louga - Linguère - Matam ;
  - connexion Dakar - Diourbel - Touba - Linguère ;
  - projet de Gazoduc Ouest-africain ;
  - projet métallurgique avec les mines de fer de la Falémé et ceux de bauxite de Guinée Bissau ;
  - projet de transport électrique HT pour les sept (7) pays « **Gas to Power** » ;
  - projet de liaison fibre optique entre les sept (7) pays ;
  - projet d'autoroute Dakar - Bamako et Dakar - Banjul - Bissau - Conakry ;
  - création de Lignes Maritimes pour faire du Sénégal un Hub logistique de distribution ;
  - promotion de la navigation sur les différents fleuves Régionaux.

## **6. Technologies de l'information et de la communication, intelligence artificielle et digitalisation**

- Promotion de la digitalisation intégrale dans tous les secteurs d'activités.
- L'Etat conservera son niveau de participation dans le capital de la Société Nationale de Télécommunications et veillera à démocratiser Internet en faisant un meilleur usage du fonds d'accès au service universel.
- Les prérogatives de l'organe de contrôle des télécommunications seront renforcées, pour une meilleure qualité de service.

## **7. Gestion publique, finance, budget et fiscalité**

- Le Gouvernement à travers ses ministères en charge de l'économie et des finances se chargera :
  - de suivre l'exécution des conventions et accords de financement relatifs aux projets et programmes ;
  - de préparer et de conduire avec les structures concernées, les programmes de promotion des investissements privés ;
  - de mener la préparation et l'exécution de la législation et de la réglementation dans les domaines suivants : monnaie, crédit, assurances, et secteur financier décentralisé ;
  - d'assurer le suivi et le contrôle des finances des collectivités publiques ;
  - d'assurer la tenue et la réglementation de la comptabilité de l'Etat des collectivités publiques des postes diplomatiques et consulaires.
- Le Gouvernement s'attachera à respecter, à l'horizon 2028, l'ensemble des critères de convergence de l'UEMOA.
- La mobilisation des ressources intérieures, par la modernisation des administrations fiscales et douanières et le renforcement de la politique fiscale, sera un instrument privilégié pour le financement des politiques publiques.
- L'actionnariat national sera promu dans les grandes entreprises, en encourageant les promoteurs étrangers à systématiquement réserver un pourcentage du capital aux entrepreneurs locaux.
- La fiscalité directe sera remise à plat et simplifiée.
- Le Code général des impôts sera revisité sur tous ses aspects internes comme externes :
  - élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés sans augmentation des taux, en atteignant de nouvelles cibles (PMI, PME, location...) ;
  - révision des contrats sur les ressources naturelles, comportant des clauses léonines, pour des retombées plus justes au profit du peuple ;
  - soumission des dépenses fiscales (exonérations d'impôts) à l'appréciation du Parlement et non plus à la seule signature du Ministre en charge des finances ;
  - suivi rigoureux de l'application des dispositions du texte sur le contenu local avec les multinationales sur l'ensemble du territoire ;
  - renégociation des conventions fiscales.
- Refonte de la politique d'endettement intérieur et extérieur, avec des objectifs clairs de remboursement, suivant un calendrier bien défini basé sur des revenus déjà budgétisés et disponibles.
- Réduction du train de vie de l'État, après audit approfondi.



- Incitation du secteur informel à se formaliser afin de mieux développer leurs activités.
- Définition d'un mécanisme de paiement des mandats émis par l'administration au profit du titulaire par les institutions financières, afin de maîtriser la dette intérieure.
- Application effective des décisions de justice administrative et financière en renforçant les prérogatives de l'Agent judiciaire de l'Etat.



# **TOOL BI**

## **L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE**

*l'accélération du développement économique vise une rupture dans la dynamique de croissance économique du Sénégal, pour accroître la production, maîtriser notre économie, éradiquer la pauvreté, créer massivement des emplois sur tout le territoire national et inscrire définitivement le Sénégal parmi les pays émergents.*





## L'ETAT DE DROIT ET LA BONNE GOUVERNANCE

### **Objectif visés :**

- **Renforcer les institutions, pour garantir la démocratie, la liberté, l'indépendance de la Justice, la sécurité, le développement durable et la transparence.**
- **Réduire les disparités entre les territoires et localités du pays, à travers une décentralisation et un aménagement harmonieux du territoire national.**
- **Faire du Sénégal un moteur de l'intégration régionale en Afrique et un acteur dynamique de la concorde entre les Nations du Monde.**

### **Mes engagements :**

#### **1. Appliquer la charte des assises nationales**

- Actualisation et mise en œuvre intégrale, et sans délai, de la charte des assises nationales, incluant une réforme des institutions.

#### **2. Repenser les Institutions**

##### **L'Assemblée nationale :**

- Elle exercera pleinement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, y compris en mobilisant des missions d'enquête chaque fois que c'est nécessaire.
- Les députés seront renforcés par un dispositif d'encadrement technique au niveau de l'hémicycle et aussi sur les lieux de représentation pour pouvoir prendre et recueillir les avis des populations.

##### **La Justice :**

- Le Ministère de la Justice sera supprimé.
- Une Haute Autorité de Justice sera instituée. Cet organe est le garant de la bonne marche de la Justice, avec une indépendance au niveau des procédures de fonctionnement et de nomination. Son statut rendra effectif la vraie séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Les membres de cette autorité ne seront pas nommés mais seront élus par un collège électoral dont les modalités seront discutées par tous les acteurs.

- Le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale ne désigneront plus les membres du Conseil Constitutionnel. Ils seront élus par un collège comprenant des magistrats, des élus locaux, des avocats, des députés et des représentants de la Société civile.
- La digitalisation de l'Administration de la justice sera réalisée, afin d'accélérer les procédures et d'accroître la transparence.
- Le nombre de magistrats et de greffiers sera renforcé, ainsi que les autres corps de supports dans la justice.
- Un « pôle financier » sera mis en place. Il sera responsable de la lutte contre les crimes économiques, avec un personnel spécialement formé pour lutter contre la corruption.
- Mutualisation des travaux de la Cour des Comptes et de l'IGE, afin d'assurer une meilleure transparence dans la gestion des deniers publics.
- L'OFNAC sera orienté vers la lutte contre les causes de la corruption. Il sera déconnecté de la Présidence et rattaché à la Haute Autorité de la Justice.
- Un juge des libertés et des droits humains sera désigné par la Haute Autorité de la Justice.
- De nouveaux centres de détention seront construits, avec pour objectif le respect de la dignité des détenus et leur bonne réinsertion sociale et professionnelle, en accordant un traitement particulier aux détenus du troisième âge.
- Le bracelet électronique sera développé, afin de limiter les détentions préventives, sauf pour les crimes.

#### **Le Conseil supérieur du culte :**

Un Conseil Supérieur des Cultes sera mis en place, pour favoriser le dialogue entre l'Etat et les institutions religieuses.

#### **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) et Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT)**

Le CESE et le HCCT seront supprimés.

#### **Chambre consulaire nationale avec des antennes régionales**

Cet organe est le cadre de concertations institutionnel pour le secteur privé. La Chambre consulaire agit sur différentes composantes (commerce, industrie, agriculture, services, métiers) et elle est subdivisée en sections et sous-sections. Dans l'optique d'avoir une démarche participative et un secteur privé fort qui sera un véritable interlocuteur pour l'Etat, le programme économique des associations du secteur privé et du Patronat sera intégré dans les actions de la Chambre consulaire.

### **3. Les partis politiques et les élections**

- Le Président de la République ne sera ni chef de parti politique ni membre d'une quelconque association durant l'exercice de ses fonctions.
- Une loi sera votée pour réglementer les partis politiques, notamment leur financement.
- Les partis seront tenus de respecter les règles qui régissent leur fonctionnement, sous peine de dissolution.
- L'élection législative sera organisée à travers une liste dans des districts définis au sein des départements du pays. Pour l'emporter, la liste devra avoir plus de 50%. A défaut, il sera organisé un second tour. La liste nationale sera supprimée.
- L'élection municipale sera revue avec des élections à deux tours. Pour remporter l'élection, le candidat devra avoir plus de 50%.

- Un dispositif de consultation des populations par référendum au niveau local, territorial ou national, sera mis en place, afin de recueillir leur avis avant décision.
- Les Ministres, Directeurs généraux d'entreprises publiques et de grandes administrations ne pourront plus exercer des activités politiques ou appartenir à un parti politique durant l'exercice de leurs fonctions.
- Le code électoral sera rediscuté entre les partis politiques et les membres de la Société civile, en vue d'une amélioration.

#### **4. Décentralisation et développement du territoire**

- La réforme des finances des collectivités territoriales sera menée à son terme.
- Le Gouvernement assurera un développement économique des collectivités territoriales à travers un mécanisme de financement permanent, efficient et une gouvernance budgétaire transparente.
- Il sera créé six (6) pôles de développement régional, pilotés par des Ministres d'Etat résidents.
- De nouvelles compétences accompagnées de moyens seront transférées aux Communes, après évaluation du premier lot de 9 compétences transférées.
- La fiscalité locale sera rénovée par le transfert d'un certain nombre d'impôts et taxes d'Etat aux collectivités territoriales, en veillant notamment à l'applicabilité des fonds destinés aux collectivités bénéficiaires dans le cadre de l'exploitation des ressources naturelles.
- Un accompagnement technique sera accordé aux collectivités locales pour accéder aux emprunts bancaires et obligataires, au développement de partenariat public privé, intercommunalité et jumelage.
- La discrimination positive sera assurée sur le contenu local pour les entreprises ayant leur siège dans la commune dans le cadre des marchés publics
- Les grandes entreprises seront encouragées à s'installer dans les régions avec un dispositif fiscal incitatif et une capacité à pouvoir gérer leurs principales préoccupations administratives et fiscales dans leur zone d'installation.
- Chaque commune recevra une dotation minimale de mise à niveau d'un milliard de F CFA, chaque ville-chef-lieu de département une dotation de 5 milliards F CFA et chaque chef-lieu de région une dotation de 10 milliards F CFA, sur la base du plan local et/ou territorial de développement économique et social et d'une convention pluriannuelle signée avec l'Etat.
- Les fonds ainsi octroyés devront servir aux investissements dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la santé, l'hygiène, les travaux publics, la voirie, les infrastructures commerciales, le transport local, l'artisanat et la promotion de l'emploi/l'entreprenariat des jeunes et des femmes.
- Chaque village de plus de 200 habitants sera doté d'une plateforme multifonctionnelle alimentée par une source d'énergie solaire, pour soutenir les activités économiques et sociales locales et servir de réserve énergétique pour les populations.
- La Fonction publique locale sera généralisée dans toutes les communes, avec une application intégrale de l'ensemble des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Le Président et les Conseillers du Conseil départemental seront élus par les conseillers municipaux du département, et un maire ne peut pas cumuler ses fonctions avec celle d'un Président de Conseil départemental.
- Une Agence Départementale de Développement (ADD) sera érigée dans chaque département, sous l'autorité du Préfet, à la place de l'ARD régionale.

## 5. Gouvernement

Mise en place d'un gouvernement resserré intégrant des ministres d'Etat chargés du développement territorial des pôles.

Le Gouvernement, dirigé par le Premier Ministre, se compose de 24 ministres :

### • **Six (6) Ministres d'Etat (un par pôle régional) :**

1. Premier pôle : pôle Dakar-Thiès (Cayor),
2. Deuxième pôle : Sine-Saloum (Fatick, Kaolack, Kaffrine),
3. Troisième pôle : Baol-Diambour (Louga et Diourbel)
4. Quatrième pôle : Saint-Louis (Ndar)-Matam,
5. Cinquième pôle : Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou)
6. Sixième pôle : zone orientale (Tambacounda, Kédougou)

Un plan de développement économique et social pour chaque pôle sera élaboré en tenant compte de ses spécificités. Il sera exécuté sous la coordination du Ministre d'Etat avec l'appui des ministres sectoriels et des services déconcentrés de l'Etat placés sous son autorité.

### • **Dix-huit (18) Ministres :**

1. Ministre des Forces armées et de l'Instruction civique,
2. Ministre de la Sécurité intérieure,
3. Ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Sénégalais de l'étranger,
4. Ministre des Finances et du Budget,
5. Ministre de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et de l'artisanat,
6. Ministre des Infrastructures, de l'Hydraulique, des équipements et des Transports,
7. Ministre de l'Agriculture, de l'économie rurale, de l'environnement durable, et des ressources animales,
8. Ministre de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur,
9. Ministre du travail, de la fonction publique, de l'emploi, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage,
10. Ministre de la Santé et de la prévention,
11. Ministre du Pétrole, des Energies et des Mines,
12. Ministre de l'Urbanisme, du Domaine et de l'aménagement du territoire,
13. Ministre de la Jeunesse, du Sport et des loisirs,
14. Ministre de la Culture et du Tourisme,
15. Ministre de la Communication et des technologies de l'information,
16. Ministre de la Famille, de la Femme, de la protection de l'Enfance et de l'Action sociale,
17. Ministre du culte
18. Ministre chargé des relations avec les Institutions.

## 6. Administration

- Simplification et digitalisation des démarches administratives, afin d'accélérer la délivrance des documents officiels et de réduire les risques de corruption.
- Les coûts des services publics, à tous les niveaux, seront réduits au strict minimum, notamment les dépenses de fonctionnement (carburant, téléphone, fournitures de bureau) qui constituent souvent des niches de gaspillage.
- Optimisation et mutualisation des Agences et Directions avec la possibilité de les intégrer au niveau des ministères ou des chambres de commerces.
- Les documents officiels (rapports publics, textes législatifs ou réglementaires) seront systématiquement traduits en langues nationales et diffusés sur les sites web du Gouvernement.
- Les Directeurs Généraux et Directeurs de l'administration publique seront nommés sur la base de critères de compétence avec l'appui d'une commission spécialisée sous l'autorité du Premier Ministre
- L'Administration sera gérée dans le respect strict du principe du seul mérite.
- La formation à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et au Centre de Formation Judiciaire (CFJ) sera refondue, pour mieux préparer les futurs hauts fonctionnaires à la complexité de leurs tâches.
- Une réforme sur les fonds politiques sera engagée dans les meilleurs délais pour les recentrer essentiellement sur des activités liées à la sécurité nationale. Un organe de contrôle sera mis en place pour suivre leur utilisation.

## 7. Sécurité et défense

- La Sécurité nationale, intérieure et extérieure, sera placée au rang de haute priorité.
- Les forces de défense et de sécurité seront remobilisées, équipées et redéployées selon la géographie et la typologie des menaces et des risques de troubles à l'ordre public et à la tranquillité des populations.
- L'Armée sera mieux associée aux chantiers de développement national pour donner tout son sens au concept d'Armée-Nation.

## 8. Intégration africaine, Diaspora, Diplomatie, coopération internationale promotion du Sénégal

### Diaspora :

- Organiser des Etats généraux autour de la contribution des émigrés au développement national.
- Développer le partenariat économique avec nos ambassades.
- Fournir une assistance sociale et financière obligatoire à nos ressortissants en difficulté et favoriser le retour des sénégalais de la diaspora avec la facilitation de la mise en œuvre de projets économiques.
- Organiser la migration des jeunes en toute légalité (travailler avec des contrats sécurisés à l'étranger avec une obligation de retour à la fin du contrat).
- Favoriser le retour des « compétences » avec la création d'opportunités adaptées.

### Intégration africaine :

- Le Sénégal s'évertuera à ratifier avant décembre 2024, tous les textes de l'Union Africaine et de la CEDEAO en suspens.
- Créer les conditions d'une intégration avec les pays limitrophes,

- Encourager et faciliter la libre circulation des personnes et des biens dans les différents espaces économiques.
- Tous les engagements inclus dans les textes communautaires seront respectés.

#### **Diplomatie :**

- Le réseau diplomatique sera repensé, de façon à mieux l'adapter aux objectifs politiques, culturels, économiques et commerciaux du Sénégal.
- Les ambassades et consulats du Sénégal seront de vraies vitrines économiques, culturelles et commerciales pour le pays.

# L'ETAT DE DROIT ET LA **BONNE** **GOUVERNANCE**

- Renforcer les institutions, pour garantir la démocratie, la liberté, l'indépendance de la Justice, la sécurité, le développement durable et la transparence
- Réduire les disparités entre les territoires et localités du pays, à travers une décentralisation et un aménagement harmonieux du territoire national
- Faire du Sénégal un moteur de l'intégration régionale en Afrique et un acteur dynamique de la concorde entre les Nations du Monde





YOKKU BA YËG KO

R S D T